

PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024 à 20 H 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le mardi 17 décembre 2024 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS (*arrivée à 20 H 15*), Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Absents : Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET (pouvoir à P. LOPEZ), Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Nombre de membres en exercice	18	Nombre de membres absents	5
Quorum	10	Nombre de membres présents	13

Madame Christine BOURNEZ a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Décision modificative n°2 budget assainissement,**
- **Tarifs 2025,**
- **Demandes subventions Département 2025,**
- **Personnel communal :**
 - **Contrat prévoyance,**
 - **Plan de formation mutualisé 2025-2027,**
- **Recrutement et rémunération de trois agents recenseurs,**
- **Travaux éclairage 2025 (éclairage public sodium, éclairage terrain de tennis, mise en valeur église),**
- **Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation,**
- **Questions sur les comptes-rendus transmis et retour sur les représentations de la municipalité dans les associations,**
- **Questions diverses.**

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 3 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de Décision Modificative du budget assainissement 2024 suivante :

Investissement

Dépenses

Compte	Propositions
21351 Constructions bâtiments exploitation	-10 000.00 €
TOTAL	-10 000.00 €

Recettes

Compte	Propositions
021 Virement de la section de fonctionnement	-10 000.00 €
TOTAL	-10 000.00 €

Exploitation

Dépenses

Compte	Propositions
611 Sous-traitance générale	10 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement	-10 000.00 €
TOTAL	0.00 €

Recettes

Néant

TARIFS 2025

(Arrivée d'Isabelle DEVIS)

Nombre de membres en exercice	18	Nombre de membres absents	4
Quorum	10	Nombre de membres présents	14

Des propositions de tarifs sont projetées. Le Conseil retient à l'unanimité les tarifs suivants :

	<u>TARIF RETENU</u>	<u>Date tarif</u>
Port		
Amarrage journée	10.00 €	01/01/2023
	2e nuit consécutive gratuite	01/01/2019
Amarrage semaine	42.00 €	bateau<=12m 01/01/2023
	52.00 €	bateau>12m 01/01/2023
Amarrage mois	102.00 €	bateau<=12m 01/01/2023
	123.00 €	bateau>12m jusqu'à 20m 01/01/2023
	205.00 €	bateau +20m 01/01/2024

Amarrage année	385.00 €	bateau moins 8 m	01/01/2023
	528.00 €	bateau 8 à -10 m	01/01/2023
	583.00 €	bateau 10 à -12 m	01/01/2023
	693.00 €	bateau 12 à -14 m	01/01/2023
	902.00 €	bateau 14 à 20 m	01/01/2023
	1 500.00 €	bateau + 20 m	01/01/2024
Hivernage (sans électricité)	385.00 €	bateau <=12 m	01/01/2023
	539.00 €	bateau +12 m	01/01/2023
Électricité sans sous compteur (16 amp)	6.00 €	par jour	01/01/2023
	155.00 €	par mois	01/01/2024
Électricité avec sous compteur	75.00 €	abonnement annuel	01/01/2023
	0,35 € / Kwh	consommation	01/01/2023
Eau	4.00 €	par plein	01/01/2023
Douches	4.00 €	2 jetons	01/01/2020
Vidange eaux usées (de passage) Vidange eaux usées (du port)	2.50 €		01/01/2022
	gratuit		01/01/2010
Mise à l'eau	3.00 €	par bateau	01/01/2023
Travaux hors eau	75.00 €	forfait eau, électricité	01/01/2023

Salles

Salle polyvalente (grande salle)			
* Caution	500.00 €		01/09/2025
* Location journée et soirée	283.00 €	particuliers commune	01/09/2023
	444.00 €	particuliers extérieurs	01/09/2023
	224.00 €	associations commune	01/09/2023
	700.00 €	associations extérieures	01/09/2025
* Apéritifs et pots (par heure)	29.00 €	particuliers commune	01/09/2023
	49.00 €	particuliers extérieurs	01/09/2023
	40.00 €	associations commune	01/09/2023
	40.00 €	associations extérieures	01/09/2023
Restaurant municipal			
* Caution	700.00 €		20/10/2012
* Location week-end	340.00 €	commune	01/09/2023
	510.00 €	extérieurs	01/09/2024

Locations diverses

Barnum	75.00 €		01/09/2018
Mobilier			
* Table	2.00 €	particuliers commune	01/09/2020
	5.00 €	particuliers extérieurs	01/09/2022
* Banc	1.50 €	particuliers commune	01/09/2020
	2.00 €	particuliers extérieurs	01/09/2020
Sono			
* Caution	800,00 €		23/09/2020
* Location	30,00 €	par manifestation	23/09/2020
Costumes	2.00 €	le costume	07/09/2018
<u>Photocopies, impression,</u>			
<u>envoi mail</u>	0.50 €	l'unité	01/01/2018

Cimetière

Concession classique 15 ans			
soit pour une simple (2,50 m ²)	100.00 €		01/01/2022
ou simple avec caveau existant	700.00 €		01/01/2023
soit pour une double (5 m ²)	200.00 €		01/01/2022
ou double avec caveau existant	800.00 €		01/01/2023
Concession classique 30 ans			
soit pour une simple (2,50 m ²)	200.00 €		01/01/2022
ou simple avec caveau existant	800.00 €		01/01/2023
soit pour une double (5 m ²)	400.00 €		01/01/2022
ou double avec caveau existant	1 000.00 €		01/01/2023
Concession columbarium			
15 ans	300.00 €		01/01/2022
30 ans	600.00 €		01/01/2022

Droit de place

Grands manèges	52.00 €		01/01/2023
Petits manèges	27.00 €		01/01/2023
Vente par des camions (outillage,...)	62.00 €		01/01/2023
Marché du jeudi, food trucks	0.70 €	le mètre linéaire	01/01/2014

DEMANDES SUBVENTIONS DÉPARTEMENT 2025

Les devis pour les travaux prévus en 2025 et pour lesquels une subvention pourrait être sollicitée auprès du Département sont présentés :

- Remplacement d'un tintement de cloche et d'un contacteur à l'église : 969,59 € HT

- Remplacement de 8 volets battants par des volets roulants dans les logements loués : 6 128,00 € HT
- Remplacement de 8 stores par des volets roulants à l'école : 6 128,00 € HT
- Travaux mise aux normes à la micro-crèche : plomberie 305,00 € HT, électricité 668,20 € HT et plâtrerie, sols 3 955,32 € HT
- Travaux réfection peinture du dernier bureau rez-de-chaussée Mairie : 2 199,00 € HT

Il n'y a pas de certitude d'obtenir des subventions sur tous les dossiers présentés. S'agissant des travaux à la micro-crèche, l'association L'île aux p'tits mousses ne peut plus se permettre de financer des travaux, notamment en raison de la baisse importante des subventions dont elle bénéficie.

Concernant la dotation amendes de police, un devis pour des travaux de sécurisation a été demandé à une entreprise pour :

- un passage piéton sur la route de Roanne vers l'allée des Lilas, avec des plots lumineux et des panneaux clignotants annonçant le passage piétons. Le Département doit refaire l'enrobé du rond-point. La commune devra financer le marquage au sol.
- le marquage sur le plateau traversant avenue de Verdun et des plots lumineux.
- un voire deux feux récompense, mais dont l'emplacement restera à définir.
- un radar pédagogique
- le marquage au sol route de Melay, du rond-point jusqu'à la sortie d'agglomération, avec une bande continue.

Monsieur le Maire demande au Conseil son autorisation pour déposer les demandes de subventions, y compris pour la dotation amendes de police. Le Conseil donne son accord.

PERSONNEL COMMUNAL

** Contrat Prévoyance*

Il est rappelé au Conseil qu'il avait précédemment décidé de résilier la convention de participation pour le risque prévoyance avec le CDG 42 et le prestataire au 31 décembre 2024, afin de pouvoir mettre en place dès le 1^{er} janvier 2025 le nouveau montant minimum obligatoire de participation de l'employeur fixé à 7 € brut par agent et par mois. Le CDG 42 a relancé une consultation et un prestataire a été retenu pour la convention à intervenir au 1^{er} janvier 2025. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour adhérer à cette nouvelle convention, qui propose une couverture d'un niveau plus haut que précédemment, et fixe le montant de la participation employeur au minimum obligatoire, soit 7 € brut/agent/mois.

** Plan de formation mutualisé 2025 – 2027*

Les précédents plan de formation mutualisé et règlement de formation couvraient les années 2022 à 2024. Il convient donc d'en approuver de nouveaux pour les années 2025 à 2027. Ils sont présentés au Conseil, qui les approuve à l'unanimité.

RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DE TROIS AGENTS RECENSEURS

Trois agents recenseurs ont été retenus. Ces personnes ont été invitées à participer aux vœux du Maire, afin d'être présentées à la population. Monsieur le Maire propose de leur verser une rémunération forfaitaire, qui inclut deux demi-journées de formation, la tournée de reconnaissance, la collecte (simplifiée par l'outil informatique) et les frais kilométriques. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour rémunérer les trois agents recenseurs aux montants proposés.

TRAVAUX ÉCLAIRAGE 2025

Les taux majorés de subvention mis en place dans le cadre du plan de relance sont maintenus jusqu'au 31 décembre 2024 (40 % au lieu de 30 %). Il est donc proposé de terminer le remplacement des luminaires d'éclairage public au sodium (65 points lumineux, avec un reste à charge pour la commune de 47 594 €), de remplacer l'éclairage du terrain de tennis (5 892 €) et de refaire la mise en valeur des façades de l'église, hors éclairage au sol (7 395 €). Monsieur GIRAUD donne lecture des devis et détails des travaux. Le Conseil donne son accord.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

- Avenant au contrat d'assurance Villassur du fait du transfert de la compétence assainissement collectif à Charlieu-Belmont Communauté au 1^{er} janvier 2025.
- Deux Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues depuis la précédente réunion de Conseil, qui concernaient les parcelles A 1762 et A 1763 route des Guittons, E 288, E 292 et E 300 chemin des Frênes. Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique qu'en plus des 40 ans du Tennis Club en 2025, il y aura aussi les 20 ans de Briennon Vélo Passion.
- Monsieur ALLOIN a pris connaissance du projet de procès-verbal de la réunion du conseil communautaire. Il demande ce qu'il en est de la passerelle prévue sur la rivière Le Bézo. Monsieur le Maire répond que c'est pour la continuité de la voie verte vers Charlieu. Monsieur ALLOIN constate que, concernant la petite enfance, 5 000 € de subventions ont été retirés, notamment à la micro-crèche de Briennon, alors que les travaux sur Le Bézo ont coûté très cher.
- Madame CAVELIER demande si avec la mise en place de l'éclairage public LED il ne serait pas possible de remettre en marche l'éclairage public durant toute la nuit. Monsieur le Maire répond que l'extinction est bénéfique par rapport aux nuisibles des végétaux.

- Monsieur LOPEZ expose que le compteur routier a été remis en place vers la Mairie, du 29 novembre au 6 décembre 2024, pour voir s'il y avait des changements depuis la mise en place de la circulation restreinte et de la modification de la priorité au carrefour rue de la Libération / rue Saint André. Par rapport à octobre 2021, la circulation est passée de 2 300 véhicules par jour à 1 554 véhicules par jour. La baisse se constate dans les deux sens de circulation. La vitesse moyenne est passée de 41 et 46 km/h selon le sens à 42 et 41 km/h. Elle n'a donc pas baissé. La vitesse maximale constatée reste élevée, à plus de 100 km/h dans un sens et plus de 80 km/h dans l'autre. Le gros point noir reste donc la vitesse. Madame BOURNEZ rappelle que le but n'était pas d'empêcher les véhicules de passer par ici, mais de les faire ralentir.
- Monsieur GIRAUD informe le Conseil que Charlieu-Belmont Communauté propose d'installer des petites poubelles de tri au port ou vers la salle polyvalente. En revanche, ce sera à la commune de les gérer. Il n'en voit donc pas l'avantage car il y a risque que le tri ne soit pas fait correctement, ce qui obligerait le personnel communal à tout trier avant d'emmener dans un point d'apport volontaire ou de jeter ce qui ne peut être recyclé.
- Madame RAOU demande où en est le projet de travaux à l'église. Monsieur MEUNIER va relancer l'architecte début janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Christine BOURNEZ

Publié sur Internet le 14 mars 2025